

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2967

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 16

Rédiger ainsi l'alinéa 16 :

« 5° Au dernier alinéa du IX :

- a) Après le mot : « gazoles », la fin de la première phrase est remplacée par les mots : « et des essences. » ;
- b) À la seconde phrase, le mot : « jugée » est remplacé par le mot : « jugées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.